

Avis multilatéral 45-319 des ACVM

Modifications aux dispenses de prospectus et d'inscription pour financement participatif des entreprises en démarrage

Le 30 juin 2016

Introduction

Les autorités en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse (les **autorités participantes**) ont mis en œuvre, le 14 mai 2015, des dispenses de prospectus et d'inscription essentiellement harmonisées (les **dispenses**) qui permettent aux entreprises en démarrage de réunir des capitaux dans ces territoires, à certaines conditions. Les autorités participantes les ont mises en œuvre en rendant des décisions générales locales (les **décisions de dispense**). Le 25 janvier 2016¹, les autorités participantes (sauf celle de la Colombie-Britannique) ont modifié les décisions de dispense.

Les autorités participantes apportent à présent des modifications aux décisions de dispense et aux formulaires correspondants² (collectivement, les **modifications**).

Les modifications s'appliqueront dans les territoires des autorités participantes dès la publication du présent avis ou le plus tôt possible par la suite.

Résumé des modifications

Dans tous les territoires des autorités participantes (sauf la Colombie-Britannique), les émetteurs qui déposent des documents relatifs au marché dispensé sont désormais tenus de déposer leur document d'offre et les déclarations de placement avec dispense par voie électronique au moyen de SEDAR³. Les émetteurs de la Colombie-Britannique déposent toujours leurs documents au moyen du système BCSC eServices mais doivent maintenant déposer la nouvelle déclaration prévue à l'Annexe 45-106A1, *Déclaration de placement avec dispense*. Les formulaires et guides relatifs au financement participatif des entreprises en démarrage ont été modifiés en fonction de ces nouvelles obligations de dépôt.

Les modifications comprennent également des changements d'ordre administratif. Les autorités participantes sont d'avis que les modifications clarifieront les attentes à l'égard des portails de financement et des émetteurs qui se prévalent des dispenses.

¹ Se reporter à l'*Avis multilatéral 45-317, Modifications aux dispenses de prospectus et d'inscription pour financement participatif des entreprises en démarrage*.

² Les guides de financement participatif des entreprises en démarrage ont également été modifiés.

³ Se reporter au *Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)*.

Questions

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Colombie-Britannique

Isaac Z. Filaté
Senior Legal Counsel, Legal Services
Capital Markets Regulation Division
British Columbia Securities Commission
Téléphone : 604 899-6573
Courriel : ifilate@bcsc.bc.ca

Elliott Mak
Senior Legal Counsel
Legal Services, Corporate Finance
British Columbia Securities Commission
Téléphone : 604 899-6501
Courriel : emak@bcsc.bc.ca

Saskatchewan

Liz Kutarna
Deputy Director, Capital Markets
Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority of
Saskatchewan
Téléphone : 306 787-5871
Courriel : liz.kutarna@gov.sk.ca

Mikale White
Legal Counsel
Securities Division
Financial and Consumer Affairs Authority
of Saskatchewan
Téléphone : 306 798-3381
Courriel : mikale.white@gov.sk.ca

Manitoba

Chris Besko
Directeur et conseiller juridique
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Téléphone : 204 945-2561
Courriel : chris.besko@gov.mb.ca

Québec

Gabriel Araish
Analyste expert en financement des sociétés
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4414
Courriel : gabriel.arais@lautorite.qc.ca

Noémie C. Girard
Analyste à l'encadrement des intermédiaires
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 418 525-0337, poste 4806
Courriel : noemie.corneau-
girard@lautorite.qc.ca

Nouveau-Brunswick

Susan Powell
Directrice adjointe, Division des valeurs
mobilières
Commission des services financiers et des
services aux consommateurs
Téléphone : 506 643-7697
Courriel : susan.powell@fcnb.ca

Jason Alcorn
Conseiller juridique principal
Commission des services financiers et des
services aux consommateurs
Téléphone : 506 643-7857
Courriel : jason.alcorn@fcnb.ca

Nouvelle-Écosse

Abel Lazarus

Securities Analyst

Nova Scotia Securities Commission

Téléphone : 902 424-6859

Courriel : abel.lazarus@novascotia.ca

DÉCISION N° 2016-PDG-0095

Décision générale relative aux dispenses de l'obligation d'établir un prospectus et de l'obligation d'inscription pour le financement participatif des entreprises en démarrage

Vu le potentiel du financement participatif en capital comme nouvelle méthode pour lever des capitaux en ligne;

Vu l'accès plus limité au financement disponible pour les entreprises en démarrage et les autres petites entreprises;

Vu le travail effectué par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et certaines autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de coordonner leurs efforts pour offrir une alternative aux besoins en financement des entreprises en démarrage et des autres petites entreprises;

Vu la consultation publique, le 20 mars 2014, sur le projet de *Décision générale sur la dispense de prospectus et d'inscription pour financement participatif pour les entreprises en démarrage du Québec* au Bulletin de l'Autorité [(2014) vol. 11, n° 11, B.A.M.F., section 6.2, p. 597] de même que les commentaires généralement favorables reçus des intervenants du secteur financier à la suite à cette consultation;

Vu la nécessité d'accorder une dispense à certains émetteurs de l'obligation d'établir un prospectus prévue aux articles 11 et 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »), et à certains portails de financement de l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue à l'article 148 de la Loi, à certaines conditions;

Vu les expressions définies dans la Loi, le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, RLRQ, c. V-1.1, r. 10 (le « Règlement 31-103 »), le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, et les expressions définies suivantes :

« clôture du placement » : tout moment, déterminé par l'émetteur, après l'atteinte du montant minimum à réunir;

« commettant » : un promoteur, un administrateur, un dirigeant ou une personne participant au contrôle;

« décision correspondante » : une décision prononcée ou un règlement pris par une autre autorité en valeurs mobilières ou un agent responsable dont les modalités sont essentiellement similaires à celles de la présente décision;

« document d'offre » : le Formulaire 1 - *Financement participatif des entreprises en démarrage – Document d'offre* dûment rempli, annexé à la présente décision, établi en français ou en français et en anglais ainsi que toutes ses modifications;

« groupe de l'émetteur » : l'émetteur, tout membre du même groupe que l'émetteur ainsi que tout autre émetteur qui exploite une entreprise avec l'émetteur ou un membre du même groupe que celui-ci ou dont l'entreprise a été fondée ou établie, directement ou non, par la personne ou les personnes qui ont fondé ou établi l'émetteur;

« mise en garde » : le document établi en français ou en français et en anglais conformément au Formulaire 2 – *Financement participatif des entreprises en démarrage - Reconnaissance de risque* annexé à la présente décision;

« montant minimum à réunir » : le montant minimum indiqué dans le document d'offre;

« placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage » : un placement de titres admissibles effectué par l'intermédiaire d'un portail de financement sous le régime de la dispense de l'obligation d'établir un prospectus prévue par la présente décision ou une décision correspondante;

« portail de financement » : la personne qui facilite ou se propose de faciliter des placements par financement participatif d'une entreprise en démarrage effectués en ligne;

« territoires participants » : la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Québec, la Saskatchewan et tout autre territoire dont l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable a prononcé une décision correspondante;

« titre admissible » : une action ordinaire, une action privilégiée non convertible, un titre convertible en action ordinaire ou en action privilégiée non convertible, un titre de créance non convertible lié à un taux d'intérêt fixe ou variable ou une part de société en commandite;

Vu la décision n° 2016-PDG-0015 prononcée le 20 janvier 2016 [(2016) B.A.M.F., vol. 13, n° 3, section 6.10, p. 476], par laquelle l'Autorité a dispensé, à certaines conditions, un émetteur de l'obligation d'établir un prospectus prévue aux articles 11 et 12 de la Loi, et un portail de financement de l'obligation d'inscription prévue à l'article 148 de la Loi et des obligations applicables aux personnes inscrites prévues par la Loi pour le placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage, et qui remplaçait la décision n° 2015-PDG-0077 prononcée le 13 mai 2015 [(2015) B.A.M.F., vol. 12, n° 19, section 6.10, p. 216];

Vu la nécessité de remplacer la décision n° 2016-PDG-0015 aux fins suivantes :

- supprimer le délai de 30 jours dont disposent les autorités en valeurs mobilières pour l'analyse des documents fournis par le portail de financement avant de faciliter son premier placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage et pour lui demander toute information supplémentaire nécessaire à l'analyse;
- exiger du portail de financement des détails sur la procédure de gestion des fonds dans le cadre du placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage dans un compte en fiducie désigné auprès d'une institution financière canadienne;

- exiger l'accès au site Web du portail de financement dans un environnement d'essai;
- exiger le consentement du portail de financement à l'affichage de renseignements généraux le concernant sur le site Web des autorités en valeurs mobilières;
- exiger des émetteurs qu'ils déposent les déclarations de placement avec dispense au moyen du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) ou, en Colombie-Britannique, du system *BCSC eService*;
- exiger des émetteurs qu'ils déclarent le montant des fonds recueillis dans le cadre de placements simultanés effectués sous le régime d'autres dispenses de prospectus;
- introduire une période de transition pour permettre aux émetteurs de déposer un document d'offre conformément à la législation en valeurs mobilières en vigueur à la date à laquelle celui-ci a été mis la première fois à la disposition des souscripteurs sur le site Web du portail de financement;

Vu le *Règlement 45-108 sur le financement participatif*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21 (le « Règlement 45-108 »);

Vu l'intention de l'Autorité de permettre à un portail de financement courtier d'exercice restreint, au sens du Règlement 45-108, de placer des titres sous le régime de la dispense de prospectus et d'inscription pour le financement participatif des entreprises en démarrage;

Vu le pouvoir de l'Autorité, prévu à l'article 263 de la Loi, de dispenser aux conditions qu'elle détermine, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie des obligations prévues par les titres deuxième à sixième de la Loi ou par règlement, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à la protection des épargnants;

Vu l'analyse faite par la Direction du financement des sociétés et par la Direction de l'encadrement des intermédiaires;

Vu la recommandation conjointe du surintendant des marchés de valeurs et du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution de révoquer et de remplacer la décision n° 2016-PDG-0015 et d'accorder les dispenses visées par la présente décision au motif qu'elles ne portent pas atteinte à la protection des épargnants;

En conséquence :

L'Autorité dispense de l'obligation d'établir un prospectus, prévue aux articles 11 et 12 de la Loi, l'émetteur pour le placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage aux conditions suivantes :

1. Il s'agit d'un placement de titres admissibles émis par l'émetteur;
2. Le placement et le paiement des titres admissibles sont facilités par un portail de financement qui entre dans l'une des catégories suivantes :

- a) un portail de financement qui se prévaut de la dispense de l'obligation d'inscription prévue à la présente décision ou à une décision correspondante;
 - b) un portail de financement qui est exploité par un courtier inscrit qui a confirmé par écrit à l'émetteur :
 - i) le dépôt du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5, *Modification des renseignements concernant l'inscription* ou du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, *Inscription d'une société* du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription, RLRQ, c. V-1.1, r. 12, dûment rempli, qui décrit ses activités consistant notamment en l'exploitation d'un portail de financement en vertu de la présente décision;
 - ii) le respect, présent et futur, des conditions prévues aux paragraphes 32 à 39 à la présente décision;
 - iii) que l'accès à son site Web n'est accordé que si la personne qui le demande reconnaît d'abord qu'elle accède au site Web d'un portail de financement présentant les caractéristiques suivantes :
 - A) il est exploité par un courtier en placement, un courtier sur le marché dispensé ou un courtier d'exercice restreint, selon le cas, en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières;
 - B) il fournit des conseils sur la convenance des titres admissibles s'il y est tenu en vertu de la législation en valeurs mobilières;
 - C) il ne fournit pas de conseils sur la convenance des titres admissibles si l'élément B) ci-dessus ne s'applique pas;
3. L'émetteur n'est un émetteur assujéti ou un fonds d'investissement dans aucun territoire du Canada ou territoire étranger;
4. Le siège de l'émetteur est situé dans un territoire participant;
5. Le total des fonds réunis dans le cadre de tout placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage effectué par une personne du groupe de l'émetteur ne dépasse pas 250 000 \$;
6. Le groupe de l'émetteur n'effectue pas plus de deux placements par financement participatif d'une entreprise en démarrage par année civile;
7. Le placement prend fin au plus tard le 90^e jour après la première mise à la disposition du document d'offre aux souscripteurs sur le site Web du portail de financement;

8. L'émetteur effectue le placement au moyen d'un document d'offre qu'il fournit au portail de financement pour qu'il le mette à la disposition des souscripteurs par l'intermédiaire de son site Web;
9. L'émetteur modifie le document d'offre lorsque celui-ci devient inexact et le fournit au portail de financement dès que possible pour qu'il le mette à la disposition des souscripteurs par l'intermédiaire de son site Web;
10. L'émetteur accorde aux souscripteurs un droit contractuel de résoudre leur souscription de titres admissibles sur transmission d'un avis de résolution au portail de financement dans les 48 heures suivant soit la souscription ou soit la transmission aux souscripteurs, par le portail de financement, d'un avis de modification du document d'offre;
11. Le document d'offre indique l'emploi que l'émetteur entend faire des fonds réunis et le montant minimum à réunir pour procéder à la clôture du placement;
12. L'émetteur obtient le montant minimum à réunir qui est indiqué dans le document d'offre et ce montant peut être réduit du montant de tout placement effectué simultanément sous le régime d'une autre dispense de prospectus que celle accordée en vertu de la présente décision et de toute décision correspondante, pour autant que les fonds provenant du placement simultané soient inconditionnellement à la disposition de l'émetteur;
13. Aucune personne du groupe de l'émetteur n'effectue d'autre placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage simultanément pour le même objet que celui décrit dans le document d'offre;
14. Aucune commission, aucuns frais, ni aucune autre somme ne sont versés au groupe de l'émetteur ou à l'un de ses commettants, salariés ou mandataires à l'égard du placement;
15. Aucun commettant du groupe de l'émetteur n'est un commettant du portail de financement;
16. Nul souscripteur n'investit directement ou indirectement plus de 1 500 \$ par placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage;
17. Au plus tard le 30^e jour après la clôture du placement, l'émetteur transmet ou s'assure que soit transmise à chaque souscripteur une confirmation indiquant la date de souscription et de clôture du placement, le nombre et la description des titres admissibles souscrits, le prix par titre admissible payé par le souscripteur ainsi que le total des commissions, frais et autres sommes versés au portail de financement par l'émetteur à l'égard du placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage;
18. L'émetteur dépose auprès de l'Autorité au plus tard le 30^e jour après la clôture du placement le document d'offre ainsi que la déclaration établie conformément au Formulaire *5 - Financement participatif des entreprises en*

démarrage - Déclaration de placement avec dispense annexé à la présente décision;

19. La première opération visée sur des titres ayant fait l'objet d'un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage est assujettie à l'article 2.5 du *Règlement 45-102 sur la revente de titres*, RLRQ, c. V-1.1, r. 20.

À l'exception de l'article 14.6 du Règlement 31-103 qui lui sera applicable, l'Autorité dispense de l'obligation d'inscription, prévue à l'article 148 de la Loi, ainsi que des obligations de la personne inscrite, prévues à la Loi et à ses règlements, le portail de financement pour une opération visée pour placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage aux conditions suivantes :

20. Le portail de financement ne facilite son premier placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage que lorsque l'Autorité confirme par écrit la réception des documents suivants :
 - a) le Formulaire 3 – *Financement participatif des entreprises en démarrage – Formulaire de renseignements sur le portail de financement* annexé à la présente décision dûment rempli;
 - b) le Formulaire 4 – *Financement participatif des entreprises en démarrage – Formulaire de renseignements personnels relatifs au portail de financement* annexé à la présente décision dûment rempli, pour chaque commettant du portail de financement;
 - c) tout autre document et renseignement exigé par l'Autorité;
21. Le portail de financement transmet à l'Autorité toute modification des documents visés au paragraphe 20 dès que possible;
22. Le portail de financement n'a pas été avisé par l'Autorité que son activité est préjudiciable à l'intérêt public du fait que ses commettants ou leur conduite passée démontrent un manque d'intégrité, de responsabilité financière, de connaissances ou d'expertise pertinentes;
23. Le siège du portail de financement est situé dans un territoire du Canada;
24. La majorité des administrateurs du portail de financement sont résidents du Canada;
25. Le portail de financement tient des dossiers à son siège pour consigner avec exactitude ses affaires financières, les opérations de ses clients et démontrer son respect des conditions énoncées à la présente décision durant une période de huit ans à compter de la date d'ouverture d'un dossier;
26. Le portail de financement s'engage à mettre à la disposition de l'Autorité, sur demande, les dossiers visés au paragraphe 25;

27. Le portail de financement n'est pas inscrit en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières;
28. Le portail de financement ne fournit aucun conseil aux souscripteurs ni ne fait de recommandation ou de déclaration sur la convenance des titres admissibles ou sur la qualité de l'investissement;
29. L'accès au site Web du portail de financement n'est accordé que si la personne qui le demande reconnaît d'abord qu'elle accède au site Web d'un portail de financement qui n'est pas exploité par un courtier inscrit en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières et qui ne fournit aucun conseil sur la convenance des titres admissibles ou la qualité de l'investissement;
30. Sur son site Web, le portail de financement indique :
 - a) le nom complet, la municipalité et le territoire de résidence ainsi que l'adresse postale, l'adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone professionnels de chacun de ses commettants;
 - b) le fait qu'il se prévaut de la dispense de l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la présente décision;
31. Le portail de financement ne perçoit aucune commission, aucuns frais, ni aucune autre somme d'aucun souscripteur;
32. Le portail de financement reçoit le paiement des titres admissibles électroniquement par l'intermédiaire de son site Web;
33. Le portail de financement prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les émetteurs et les souscripteurs sont résidents d'un territoire participant où le document d'offre est disponible;
34. Le document d'offre et la mise en garde sont mis à la disposition des souscripteurs par le portail de financement par l'intermédiaire de son site Web;
35. Le portail de financement n'autorise pas la souscription à des titres admissibles tant que le souscripteur n'a pas confirmé avoir lu et compris le document d'offre et la mise en garde;
36. Le portail de financement avise les souscripteurs de toute modification apportée au document d'offre et de leur droit de résoudre leur souscription prévu au paragraphe 10 dans les 48 heures suivant cet avis de modification;
37. Le portail de financement rembourse la totalité des fonds à tout souscripteur dans un délai de cinq jours ouvrables après avoir reçu de celui-ci un avis de résolution de sa souscription;
38. Si le montant minimum à réunir n'est pas atteint le 90^e jour après la première mise à la disposition du document d'offre aux souscripteurs sur son site Web ou si le placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage est

retiré, le portail de financement rembourse ou fait rembourser la totalité des fonds à chaque souscripteur de même qu'il avise l'émetteur et chaque souscripteur que les fonds ont été remboursés dans un délai de cinq jours ouvrables après cet événement;

39. À la clôture du placement, lorsque tout délai de 48 heures pour exercer le droit de résolution prévu au paragraphe 10 est écoulé, le portail de financement verse ou fait verser la totalité des fonds dus à l'émetteur et accomplit les actes suivants dans les 15 jours suivant la clôture du placement :
- a) il avise chaque souscripteur du versement des fonds à l'émetteur;
 - b) il fournit à l'émetteur toute l'information nécessaire pour que celui-ci puisse respecter la condition prévue au paragraphe 18.

L'émetteur qui met un document d'offre à la disposition d'un souscripteur par l'intermédiaire du site Web d'un portail de financement avant le 30 juin 2016 peut le déposer conformément à la législation en valeurs mobilières en vigueur à la date à laquelle il a été mis la première fois à sa disposition sur le site.

La décision n° 2016-PDG-0015 est révoquée et remplacée par la présente décision.

À l'exception du sous-paragraphe b) du paragraphe 30, qui prendra effet le 1^{er} août 2016, la présente décision prendra effet le 30 juin 2016 et cessera de produire ses effets le 13 mai 2020.

Fait le 22 juin 2016.

Louis Morisset
Président-directeur général

Dispenses de prospectus et d'inscription pour financement participatif des entreprises en démarrage

Formulaire 1 – *Financement participatif des entreprises en démarrage* –
Document d'offre

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

1) **Instructions de dépôt**

L'émetteur qui se prévaut de la dispense de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage est tenu de déposer le document d'offre au plus tard le 30^e jour après la clôture du placement, comme suit :

- **Dans tous les territoires participants (sauf la Colombie-Britannique)** – déposer le présent formulaire au moyen du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) conformément au Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR).
- **En Colombie-Britannique** – au moyen du système BCSC eServices au <http://www.bcsc.bc.ca>.

Le présent document d'offre et toutes ses modifications doivent être déposés dans le territoire où l'émetteur a effectué un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage ainsi que dans le territoire participant où se situe son siège.

- 2) *Le présent formulaire doit être rempli et attesté par une personne physique autorisée agissant pour le compte de l'émetteur.*
- 3) *Rédigez le présent document d'offre de manière à ce qu'il soit facile à lire et à comprendre, dans un langage simple, clair et concis. Évitez les termes techniques.*
- 4) *Suivez autant que possible la forme prévue dans le présent formulaire. Présentez les rubriques dans l'ordre prévu ci-dessous. Les intitulés, la numérotation et l'information doivent tous apparaître tels qu'ils sont indiqués dans le présent formulaire, sans aucune modification.*
- 5) *Vous devez fournir le présent document d'offre à votre portail de financement, qui doit l'afficher sur son site Web. Si l'information qu'il contient cesse de s'appliquer ou devient inexacte, vous devez immédiatement le modifier et en transmettre la nouvelle version au portail de financement.*
- 6) *Vous trouverez des instructions pour remplir le présent formulaire et concernant son dépôt dans le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les entreprises sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ou des agents responsables des territoires participants.*

Rubrique 1 : RISQUES D'INVESTISSEMENT

1.1. Inscrivez la mention suivante, en caractères gras :

« Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable n'a évalué, examiné ou approuvé la qualité de ces titres ni examiné le présent document d'offre. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent placement comporte des risques. ».

Rubrique 2 : ÉMETTEUR

2.1. Veuillez fournir l'information suivante au sujet de l'émetteur :

- a) nom complet figurant dans les documents constitutifs;
- b) adresse du siège;
- c) numéro de téléphone;
- d) numéro de télécopieur;
- e) URL du site Web.

2.2. Veuillez fournir les renseignements suivants sur la personne-ressource qui, chez l'émetteur, peut répondre aux questions des souscripteurs et de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable :

- a) nom complet (prénom(s) et nom de famille);
- b) poste chez l'émetteur;
- c) adresse professionnelle;
- d) numéro de téléphone professionnel;
- e) numéro de télécopieur;
- f) adresse de courriel professionnelle.

Rubrique 3 : SURVOL DE L'ACTIVITÉ

3.1. En quelques lignes, expliquez l'activité de l'émetteur et le motif de la collecte de fonds.

Inscrivez la mention suivante en caractères gras :

« Une description détaillée de l'activité de l'émetteur figure ci-après. ».

Rubrique 4 : DIRECTION

4.1. Veuillez fournir dans le tableau suivant l'information demandée sur chaque promoteur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle de l'émetteur :

Nom complet, municipalité de résidence et poste chez l'émetteur	Principale fonction exercée dans les cinq dernières années	Expertise, formation et expérience pertinente pour l'activité de l'émetteur	Nombre et type de titres de l'émetteur en sa propriété	Date d'acquisition et prix des titres	Pourcentage des titres de l'émetteur détenus en date du présent document d'offre

- 4.2. Le cas échant, indiquez les éléments suivants pour chaque personne visée à la rubrique 4.1 ci-dessus ou pour l'émetteur :
- a) il ou elle a plaidé coupable ou été reconnu coupable :
 - i) d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel en vertu du *Code criminel* (L.R.C. 1985, c. C-46) du Canada;
 - ii) d'une infraction quasi criminelle dans un territoire du Canada ou un territoire étranger;
 - iii) d'un délit ou acte délictueux grave en vertu de la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire de ce pays;
 - iv) d'une infraction aux termes de la législation pénale de tout autre territoire étranger;
 - b) il ou elle fait ou a fait l'objet d'une décision (d'interdiction d'opérations ou autre), d'un jugement, d'un décret, d'une sanction ou d'une pénalité administrative imposés par un organisme gouvernemental, un organisme administratif, un organisme d'autoréglementation, un tribunal civil ou un tribunal administratif du Canada ou d'un territoire étranger au cours des dix dernières années relativement à sa participation à une activité commerciale, bancaire, en valeurs mobilières ou en assurance;
 - c) il ou elle fait ou a fait l'objet d'une procédure de mise en faillite ou d'insolvabilité;
 - d) elle est administrateur ou membre de la haute direction d'un émetteur qui fait ou a fait l'objet d'une procédure visée au paragraphe a, b ou c ci-dessus.

Rubrique 5 : PLACEMENT PAR FINANCEMENT PARTICIPATIF D'UNE ENTREPRISE EN DÉMARRAGE

- 5.1. Indiquez le nom du portail de financement par lequel l'émetteur effectue le placement.
- 5.2. Indiquez tous les territoires participants (provinces et territoires du Canada) dans lesquels l'émetteur compte réunir des fonds et mettre le présent document d'offre à la disposition des souscripteurs.
- 5.3. Veuillez fournir l'information suivante sur le placement :
- a) la date à laquelle l'émetteur doit avoir obtenu le montant minimum à réunir pour la clôture du placement (au plus tard 90 jour après la mise à la disposition du présent document d'offre aux souscripteurs sur le portail de financement);
 - b) le cas échéant, la date et la description de toute modification apportée au présent document d'offre.
- 5.4. Indiquez le type de titres admissibles offerts.
- 5.5. Les titres admissibles offerts sont assortis des droits suivants (cochez tous ceux qui s'appliquent) :
- droits de vote;
 - droits au dividende ou aux intérêts (décrivez);
 - droits en cas de dissolution;

droits de conversion (décrivez en quoi les titres peuvent être convertis);

autres droits (décrivez).

5.6. Résumez brièvement toute autre restriction ou condition importante rattachée aux titres admissibles offerts, comme le droit à l'égalité de traitement ou de sortie conjointe ou le droit préférentiel de souscription.

5.7. Veuillez fournir l'information suivante dans un tableau :

	Montant total (\$)	Nombre total de titres admissibles pouvant être émis
Montant minimum à réunir		
Montant maximum à réunir		
Prix par titre admissible		

5.8. Indiquez le montant minimum à investir par souscripteur, le cas échéant.

5.9. Insérez la mention suivante en caractères gras :

« Note : Le montant minimum indiqué dans le présent document d'offre peut être atteint à l'aide de fonds inconditionnellement mis à la disposition de [insérer le nom de l'émetteur], réunis dans le cadre de placements simultanés effectués sous le régime d'autres dispenses de prospectus sans modifier le présent document d'offre. »

Rubrique 6 : ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

6.1. Décrivez l'activité de l'émetteur, en fournissant des détails sur son secteur d'activité et son exploitation.

6.2. Décrivez la structure juridique de l'émetteur et indiquez son territoire de constitution.

6.3. Indiquez où les souscripteurs peuvent consulter les statuts, la convention de société en commandite, toute convention entre actionnaires ou tout document analogue de l'émetteur.

6.4. Indiquez la ou les affirmations qui correspondent le mieux à l'exploitation de l'émetteur (cochez toutes celles qui s'appliquent) :

il n'a jamais exercé d'activités d'exploitation;

il est au stade du développement;

il exerce actuellement des activités d'exploitation;

il a réalisé un profit au cours du dernier exercice.

6.5. Indiquez si l'émetteur a des états financiers. Dans l'affirmative, inscrivez la mention suivante en caractères gras :

« Avis aux souscripteurs : si vous recevez les états financiers d'un émetteur effectuant un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage, vous devez savoir qu'ils n'ont pas été fournis aux autorités en valeurs mobilières ou

aux agents responsables ni examinés par ces organismes. Ils ne font pas partie du présent document d'offre. Vous devriez demander à l'émetteur quelles normes comptables il a suivies pour les établir et s'ils ont été audités. Vous devriez également consulter un comptable ou un conseiller financier indépendant à propos de l'information qui y est présentée. ».

- 6.6. Précisez le nombre et le type des titres de l'émetteur qui sont en circulation à la date du présent document d'offre. Si des titres autres que les titres admissibles offerts sont en circulation, décrivez-les.

Rubrique 7 : EMPLOI DES FONDS

- 7.1. Veuillez fournir de l'information sur tous les fonds réunis précédemment et leur emploi par l'émetteur.
- 7.2. Ventilez de façon détaillée dans le tableau suivant l'emploi prévu des fonds réunis dans le cadre du présent placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage. Si une partie des fonds doit être versée directement ou indirectement à un promoteur, à un administrateur, à un dirigeant ou à une personne participant au contrôle de l'émetteur, indiquez dans une note accompagnant le tableau le nom de la personne, sa relation avec l'émetteur et le montant. Si l'émetteur appliquera plus de 10 % des fonds disponibles au remboursement d'une dette contractée au cours des deux derniers exercices, indiquez les raisons de la dette.

Description de l'emploi prévu des fonds, par ordre de priorité	Montant total (\$)	
	Selon le montant minimum à réunir	Selon le montant maximum à réunir

Rubrique 8 : PLACEMENTS PAR FINANCEMENT PARTICIPATIF D'UNE ENTREPRISE EN DÉMARRAGE EFFECTUÉS PRÉCÉDEMMENT

- 8.1. Pour chaque placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage auquel l'émetteur et chaque promoteur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle de celui-ci ont participé dans un territoire participant au cours des cinq dernières années, veuillez fournir l'information suivante :
- le nom complet de l'émetteur ayant effectué le placement;
 - le nom du portail de financement;
 - l'issue du placement, c'est-à-dire s'il a été clos avec succès, s'il a été retiré par l'émetteur ou s'il n'a pas été clos parce qu'il n'a pas atteint le montant minimum à réunir, de même que la date de l'événement.

Rubrique 9 : RÉMUNÉRATION VERSÉE AU PORTAIL DE FINANCEMENT

9.1. Décrivez les commissions, frais et autres sommes que l'émetteur s'attend à verser au portail de financement pour effectuer le présent placement.

Rubrique 10 : FACTEURS DE RISQUE

10.1. Décrivez, par ordre d'importance, en commençant par le plus important, les principaux risques associés à un investissement dans l'émetteur pour les souscripteurs.

Rubrique 11 : OBLIGATIONS D'INFORMATION

11.1. Décrivez la nature de toute information que l'émetteur entend communiquer aux souscripteurs après la clôture du placement ainsi que la fréquence de communication, et expliquez la façon dont ils peuvent obtenir cette information.

Rubrique 12 : RESTRICTIONS À LA REVENTE

12.1. Inscrivez la mention suivante en caractères gras :

« Les titres que vous souscrivez font l'objet d'une restriction à la revente. Il est possible que vous ne puissiez jamais les revendre. ».

Rubrique 13 : DROITS DES SOUSCRIPTEURS

13.1. Inscrivez la mention suivante en caractères gras :

« Vos droits en tant que souscripteur pourraient être limités et ne seront pas les mêmes que ceux rattachés à un placement effectué au moyen d'un prospectus en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable. Consultez un avocat pour connaître vos droits.

Vous pouvez annuler votre contrat de souscription de titres en faisant parvenir un avis au portail de financement dans les 48 heures suivant la souscription. Si une modification est apportée au présent document d'offre, vous pouvez annuler votre contrat en faisant parvenir un avis au portail de financement dans les 48 heures suivant la réception de l'avis de modification.

Les titres décrits dans le présent document d'offre sont placés en vertu d'une décision prévoyant des dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage qui a été prononcée par l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire participant afin de dispenser l'émetteur de l'obligation de prospectus.

[Si le portail de financement n'est pas exploité par un courtier inscrit dans l'un des territoires participants où vous comptez réunir des fonds, ajoutez les mots « et le portail de financement de l'obligation d'inscription » après les mots « l'obligation de prospectus » dans le paragraphe ci-dessus.] ».

Rubrique 14 : DATE ET ATTESTATION

14.1. Inscrivez la mention suivante en caractères gras :

« Au nom de l'émetteur, j'atteste que les déclarations faites dans le présent document d'offre sont véridiques. ».

14.2. Apposez la signature de la personne physique autorisée attestant le présent document d'offre et indiquez la date de la signature, de même que le nom et le poste de cette personne.

14.3. Si le présent document d'offre est signé électroniquement, inscrivez la mention suivante en caractères gras :

« Je reconnais signer électroniquement le présent document d'offre et conviens qu'il s'agit de l'équivalent légal de ma signature manuscrite. À aucun moment je n'alléguerai que ma signature électronique n'est pas juridiquement contraignante. ».

Questions :

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'autorité de l'un des territoires participants suivants :

Colombie-Britannique	British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Téléphone : 604 899-6854 Sans frais au Canada : 1 800 373-6393 Télécopieur : 604 899-6581 Courriel : inquiries@bcsc.bc.ca www.bcsc.bc.ca
Saskatchewan	Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan Securities Division Suite 601 - 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Téléphone : 306 787-5645 Télécopieur : 306-787-5842 Courriel : exemptions@gov.sk.ca www.fcaa.gov.sk.ca
Manitoba	Commission des valeurs mobilières du Manitoba 500 – 400 St Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Téléphone : 204 945-2548 Sans frais au Manitoba : 1 800 655-2548 Télécopieur : 204 945-0330 Courriel : exemptions.msc@gov.mb.ca www.mbsecurities.ca
Québec	Autorité des marchés financiers Direction du financement des sociétés 800, rue du Square-Victoria, 22 ^e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone : 514 395-0337 Sans frais au Québec : 1 877 525-0337 Télécopieur : 514 873-3090 Courriel : financement-participatif@lautorite.qc.ca www.lautorite.qc.ca
Nouveau-Brunswick	Commission des services financiers et des services aux consommateurs 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Sans frais : 1 866 933-2222
Télécopieur : 506 658-3059
Courriel : emf-md@fcnb.ca
www.fcnb.ca

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission
Suite 400, 5251 Duke Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3
Téléphone : 902 424-7768
Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1 855 424-2499
Télécopieur : 902 424-4625
Courriel : nssc.crowdfunding@novascotia.ca
nssc.novascotia.ca

Formulaire 2 - Financement participatif des entreprises en démarrage - Reconnaissance de risque

Nom de l'émetteur :

Type de titre admissible :

MISE EN GARDE

**AVIS AUX SOUSCRIPTEURS : cet investissement est risqué.
N'investissez que si vous pouvez assumer la perte de la totalité du montant payé.**

	Oui	Non
1. Reconnaissance de risque		
Risque de pertes – Comprenez-vous que cet investissement est risqué et que vous pourriez perdre la totalité du montant payé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Absence de revenu – Comprenez-vous que cet investissement pourrait ne vous rapporter aucun revenu, comme des dividendes ou des intérêts?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Risque de liquidité – Comprenez-vous que vous pourriez ne pas être en mesure de vendre cet investissement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manque d'information – Comprenez-vous que vous pourriez ne pas recevoir d'information continue sur l'émetteur ou sur l'investissement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Absence d'approbation et de conseils <i>[Instructions : supprimer la mention d'absence de conseils si le portail de financement est exploité par un courtier inscrit.]</i>		
Absence d'approbation – Comprenez-vous que cet investissement n'a pas été examiné ni approuvé par une autorité en valeurs mobilières?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Absence de conseils – Comprenez-vous que vous ne recevrez pas de conseils sur cet investissement? <i>[Instructions : supprimer cette mention si le portail de financement est exploité par un courtier inscrit.]</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Droits limités		
Droits limités – Comprenez-vous que vous n'aurez pas les mêmes droits que si vous investissiez sous le régime d'un prospectus ou en bourse? Si vous souhaitez en savoir davantage, consultez un conseiller juridique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Oui	Non
4. Attestation du souscripteur		
Risques d'investissement – Avez-vous lu le présent formulaire et comprenez-vous les risques associés à cet investissement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Document d'offre – Avant d'investir, vous devriez lire attentivement le document d'offre. Il contient de l'information importante sur cet investissement. Vous ne devriez pas faire cet investissement si vous n'avez pas lu le document d'offre ou que vous ne comprenez pas son contenu. Avez-vous lu le document d'offre et comprenez-vous son contenu?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prénom et nom :		
Signature électronique : en cliquant sur le bouton [Je confirme], je reconnais signer électroniquement le présent formulaire et conviens qu'il s'agit de l'équivalent légal de ma signature manuscrite. À aucun moment je n'alléguerai que ma signature électronique n'est pas juridiquement contraignante. La date de ma signature électronique est la même que celle de mon attestation.		
5. Renseignements supplémentaires		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vous disposez de 48 heures pour annuler votre souscription en envoyant un avis au portail de financement à : <i>[Instructions : fournir une adresse de courriel ou un numéro de télécopieur auxquels les souscripteurs peuvent envoyer leur avis. Décrire les autres moyens mis à leur disposition pour annuler leur souscription.]</i> ▪ Si vous souhaitez en savoir davantage sur la réglementation locale des valeurs mobilières qui vous concerne, visitez le www.autorites-valeurs-mobilieres.ca. Les autorités en valeurs mobilières ne fournissent pas de conseils sur les investissements. ▪ Pour vérifier si le portail de financement est exploité par un courtier inscrit, visitez le www.sontilsinscrits.ca <i>[Instructions : supprimer si le portail de financement n'est pas exploité par un courtier inscrit.]</i> 		

Dispenses de prospectus et d'inscription pour financement participatif des entreprises en démarrage

Formulaire 3 – *Financement participatif des entreprises en démarrage –
Formulaire de renseignements sur le portail de financement*

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

- 1) *Le présent formulaire doit être dactylographié, imprimé, signé et transmis par courriel avec toutes les pièces jointes et tous les Formulaires de renseignements personnels relatifs au portail de financement à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant où le portail de financement facilite ou compte faciliter un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage, aux adresses de courriel indiquées à la dernière page des présentes.*
- 2) *Le présent formulaire doit être rempli et attesté par une personne physique autorisée qui agit pour le compte du portail de financement.*
- 3) *Question 7 et questions 9 à 16 : veuillez cocher la case appropriée. Si vous répondez « Oui » à l'une de ces questions, vous devez joindre en annexe des renseignements détaillés, notamment les circonstances, les dates pertinentes, le nom des parties visées et l'issue, si vous la connaissez. Les réponses doivent couvrir toutes les périodes.*
- 4) *Toute pièce jointe en annexe en réponse à une question doit être signée et datée par la personne physique autorisée qui atteste le présent formulaire.*
- 5) *Si, en raison d'un changement, le formulaire et les documents déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable ne sont plus à jour ou que l'information qu'ils contiennent devient inexacte, vous devez remplir un nouveau formulaire indiquant le changement et le transmettre à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable dès que possible.*
- 6) *En ce qui concerne les renseignements sur le portail de financement, consultez le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les portails de financement sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ou des agents responsables des territoires participants.*
- 7) *L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable auquel le présent formulaire est transmis peut demander au portail de financement de fournir des pièces justificatives. Le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les portails de financement donne des exemples de pièces justificatives.*

RENSEIGNEMENTS SUR LE PORTAIL DE FINANCEMENT

1. Veuillez fournir les renseignements suivants sur le portail de financement :
 - a) nom complet figurant dans les documents constitutifs;
 - b) nom sous lequel le portail de financement sera exploité;
 - c) URL du site Web;

- d) adresse du siège¹;
 - e) téléphone;
 - f) télécopieur;
 - g) adresse de courriel.
2. Veuillez fournir les renseignements suivants sur la personne-ressource chez le portail de financement :
- a) nom complet (prénom(s) et nom de famille);
 - b) adresse professionnelle;
 - c) téléphone;
 - d) télécopieur;
 - e) adresse de courriel.
3. Veuillez fournir les renseignements suivants sur chaque promoteur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle du portail de financement. Joignez une liste au besoin. Toute pièce jointe en annexe doit être paraphée par la personne physique autorisée qui atteste le présent formulaire.
- a) Nom complet (prénom(s) et nom de famille);
 - b) Poste(s).
4. Indiquez chaque territoire participant dans lequel le portail de financement transmet le présent formulaire.
5. Indiquez la date à laquelle le portail de financement compte commencer à faciliter des placements par financement participatif des entreprises en démarrage dans les territoires participants indiqués au point 4, ci-dessus.
6. Si le portail de financement se prévaut déjà de dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage dans un territoire participant, indiquez le territoire et la date à laquelle le formulaire de renseignements sur le portail de financement a été transmis à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable.
7. Le portail de financement a-t-il déjà été avisé par une autorité en valeurs mobilières ou un agent responsable qu'il ne peut se prévaloir des dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

¹ Si son siège n'est pas situé dans l'un des territoires participants, à moins qu'une dispense ne soit accordée, le portail de financement pourrait contrevenir à l'obligation d'inscription à titre de courtier dans le territoire. Veuillez vous reporter au *Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les portails de financement* pour plus de détails.

8. Décrivez la structure juridique du portail de financement et indiquez le territoire dans lequel il est constitué. Dans certains territoires participants, des documents supplémentaires pourraient être exigés. Pour plus d'information, veuillez vous reporter au *Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les portails de financement*.

RENSEIGNEMENTS SUR LES INFRACTIONS CRIMINELLES

9. Le portail de financement a-t-il déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle, omis de contester sa culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour :
- a) une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel en vertu du *Code criminel* (L.R.C. 1985, c. C-46) du Canada;
 - b) une infraction quasi criminelle dans un territoire du Canada ou un territoire étranger;
 - c) un délit ou acte délictueux grave en vertu de la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire de ce pays;
 - d) une infraction aux termes de la législation pénale de tout autre territoire étranger.
- Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

10. Y a-t-il une accusation en instance ou suspendue contre le portail de financement relativement à une infraction criminelle?
- Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

RENSEIGNEMENTS SUR LES POURSUITES CIVILES

11. Le portail de financement a-t-il fait l'objet d'une décision, d'un jugement, d'un décret, d'une sanction ou d'une pénalité administrative au Canada ou dans un territoire étranger au cours des dix dernières années relativement à sa participation à une activité commerciale, bancaire, en valeurs mobilières ou en assurance?
- Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

12. Le portail de financement fait-il actuellement l'objet d'une poursuite civile pour fraude, vol, dol, fausses déclarations ou manquement similaire?
- Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

13. Le portail de financement a-t-il déjà été défendeur ou intimé dans une poursuite civile dans laquelle des allégations de fraude, de vol, de dol, de fausses déclarations ou de manquement similaire ont été prouvées dans un jugement?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

14. Le portail de financement a-t-il déjà fait l'objet d'une requête de mise en faillite, fait une cession volontaire en faillite ou été visé par une procédure analogue?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

15. Le portail de financement a-t-il déjà fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou été visé par une procédure analogue?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

16. Le portail de financement a-t-il déjà fait l'objet de procédures, intenté des procédures ou encore conclu un concordat ou un compromis avec des créanciers, y compris la nomination d'un séquestre, d'un séquestre-gérant, d'un administrateur ou d'un syndic par les créanciers ou à leur demande, à titre privé, par un tribunal ou par une autorité de réglementation pour prendre possession de ses biens?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

17. Veuillez fournir des détails sur la procédure de gestion des fonds détenus dans un compte en fiducie désigné auprès d'une institution financière canadienne relativement au placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage, notamment :

- a) le nom de l'institution financière canadienne qu'utilisera le portail de financement;
- b) le nom des signataires du compte et leur rôle auprès du portail de financement;
- c) des précisions sur la manière dont les fonds seront détenus dans le compte séparément des biens du portail de financement;
- d) une copie de l'acte de fiducie ou des précisions sur l'ouverture de ce compte; si le portail de financement n'a pas d'acte de fiducie ou de compte, expliquez pourquoi;
- e) des précisions sur la manière dont les fonds transiteront :
 - i. des souscripteurs au compte du portail de financement;
 - ii. du compte du portail de financement à l'émetteur dans le cas où le placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage est clos;

- iii. du compte du portail de financement aux souscripteurs dans le cas où le placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage ne peut être clos ou que le souscripteur a exercé son droit de résolution.

SITE WEB DU PORTAIL DE FINANCEMENT

18. Donnez accès au site Web du portail dans un environnement d'essai lorsqu'il est terminé et prêt à visualiser.

COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements à fournir dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués par les autorités en valeurs mobilières ou, le cas échéant, par les agents responsables des territoires participants en vertu du pouvoir qui leur est conféré et utilisés par eux aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières.

En présentant ce formulaire, le portail de financement :

- reconnaît que l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable peut recueillir les renseignements personnels des personnes physiques visées par ce formulaire ou les renseignements du portail de financement;
- atteste que les personnes physiques visées par ce formulaire ont été avisées que leurs renseignements personnels figurent sur ce formulaire, des raisons juridiques de leur communication, de l'utilisation qui en sera faite et des moyens d'obtenir de plus amples renseignements;
- consent à ce que l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable affiche l'information suivante sur son site Web :
 - i. le nom sous lequel le portail de financement sera exploité;
 - ii. l'adresse du site Web du portail de financement;
 - iii. le fait que le portail de financement se prévaut de la dispense d'inscription à titre de courtier.

Pour toute question relative à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires participants où le présent formulaire est transmis, aux coordonnées indiquées ci-après.

ATTESTATION

En signant le présent formulaire, le portail de financement s'engage :

- à se conformer à toutes les conditions applicables qui sont prévues par les dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage dans chaque territoire participant où le présent formulaire est transmis;
- à fournir sur demande à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de tout territoire participant accès aux dossiers tenus à son siège conformément aux dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage.

Au nom du portail de financement, j'atteste que les déclarations faites aux présentes sont véridiques et complètes.

Nom complet du
portail de
financement :

Signature de la
personne physique
autorisée :

Date :

Nom (en caractères
d'imprimerie) de la
personne physique
autorisée :

Poste :

Téléphone :

Courriel :

**COMMET UNE INFRACTION QUICONQUE FAIT UNE DÉCLARATION FAUSSE OU
TROMPEUSE DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE**

Transmettez par courriel à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable :

Colombie-Britannique	British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Téléphone : 604 899-6854 Sans frais au Canada : 1 800 373-6393 Courriel : portal@bcsc.bc.ca www.bcsc.bc.ca
Saskatchewan	Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan Securities Division Suite 601 – 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Téléphone : 306 787-5645 Courriel : registrationfcaa@gov.sk.ca www.fcaa.gov.sk.ca
Manitoba	Commission des valeurs mobilières du Manitoba 500 – 400 St Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Téléphone : 204 945-2548 Sans frais au Manitoba : 1 800 655-2548 Courriel : exemptions.msc@gov.mb.ca www.mbsecurities.ca
Québec	Autorité des marchés financiers Direction du financement des sociétés 800, rue du Square-Victoria, 22 ^e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone : 514 395-0337 Sans frais au Québec : 1 877 525-0337 Courriel : financement-participatif@lautorite.qc.ca www.lautorite.qc.ca
Nouveau-Brunswick	Commission des services financiers et des services aux consommateurs 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 Sans frais : 1 866 933-2222 Courriel : emf-md@fcnb.ca www.fcnb.ca

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission
Suite 400, 5251 Duke Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3
Téléphone : 902 424-7768
Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1 855 424-2499
Courriel : nssc.crowdfunding@novascotia.ca
nssc.novascotia.ca

Dispenses de prospectus et d'inscription pour financement participatif des entreprises en démarrage

Formulaire 4 – *Financement participatif des entreprises en démarrage –
Formulaire de renseignements personnels relatifs
au portail de financement*

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

- 1) *Le présent formulaire doit être dactylographié, imprimé, signé et transmis par courriel avec toutes les pièces jointes et le Formulaire de renseignements sur le portail de financement correspondant à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant où le portail de financement facilite ou compte faciliter un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage, aux adresses de courriel indiquées à la dernière page des présentes.*
- 2) *Le présent formulaire doit être rempli et attesté par chaque promoteur, administrateur, dirigeant et personne participant au contrôle du portail de financement.*
- 3) *Les renseignements fournis dans le présent formulaire doivent être propres à la personne physique qui l'atteste.*
- 4) *Question 5 et questions 11 à 23 : veuillez cocher la case appropriée. Si vous répondez « Oui » à l'une de ces questions, vous devez joindre en annexe des renseignements détaillés, notamment les circonstances, les dates pertinentes, le nom des parties visées et l'issue, si vous la connaissez. Les réponses doivent couvrir toutes les périodes.*
- 5) *Toute pièce jointe en annexe en réponse à une question doit être signée et datée par la personne physique autorisée qui atteste le présent formulaire.*
- 6) *Si, en raison d'un changement, le formulaire et les documents déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable ne sont plus à jour ou que l'information qu'ils contiennent devient inexacte, vous devez remplir un nouveau formulaire indiquant le changement et le transmettre à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable dès que possible.*
- 7) *En ce qui concerne les renseignements sur le portail de financement, consultez le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les portails de financement sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ou des agents responsables des territoires participants.*

RENSEIGNEMENTS SUR LE PORTAIL DE FINANCEMENT

1. Veuillez fournir le nom complet du portail de financement tel qu'il figure dans les documents constitutifs.
2. Indiquez le nom sous lequel le portail de financement sera exploité.
3. Indiquez le(s) poste(s) que vous occupez chez le portail de financement.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

4. Nom complet :

Prénom	Second(s) prénoms(s)	Nom de famille
--------	----------------------	----------------

5. Utilisez-vous un autre nom que celui indiqué ci-dessus ou avez-vous déjà été connu sous d'autres noms, par exemple un surnom ou un nom marital?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

6. Numéro de téléphone, numéro de télécopieur, adresse de courriel :

Numéro de téléphone résidentiel :	()	Numéro de télécopieur :	()
Numéro de téléphone professionnel :	()	Adresse de courriel :	

7. Indiquez toutes les adresses résidentielles des cinq dernières années en commençant par votre adresse résidentielle actuelle.

N° et rue, ville, province, territoire ou État, code postal et pays	De		À	
	MM	AAAA	MM	AAAA

8. Si vous n'êtes pas résident du Canada, vous devez disposer d'une adresse aux fins de signification au Canada et fournir les renseignements suivants :

Nom du mandataire aux fins de signification :	
Nom de la personne-ressource :	
Adresse aux fins de signification :	

Téléphone :	
-------------	--

9. Sexe, date de naissance, lieu de naissance :

Sexe		Date de naissance			Lieu de naissance		
Féminin	<input type="checkbox"/>	MM	JJ	AAAA	Ville	Province/ territoire/État	Pays
Masculin	<input type="checkbox"/>						

10. Pays de citoyenneté : _____

11. Êtes-vous ou avez-vous déjà été inscrit à quelque titre que ce soit auprès d'une autorité en valeurs mobilières ou d'un agent responsable au Canada, ou de toute autre entité professionnelle ou réglementaire?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez indiquer votre type de permis ou d'inscription, le nom de l'entité en question ainsi que la date de début et de fin, le cas échéant :

12. Avez-vous déjà fait l'objet d'un congédiement justifié par suite d'allégations selon lesquelles vous auriez :

- commis une infraction à une loi, un règlement, une règle ou une norme de conduite?
- fait défaut de superviser adéquatement la conformité aux lois, règlements, règles ou normes de conduite?
- commis une fraude ou un détournement de biens, y compris un vol?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

RENSEIGNEMENTS SUR LES INFRACTIONS CRIMINELLES

13. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle, omis de contester sa culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour :

- une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'un acte criminel en vertu du *Code criminel* (L.R.C. 1985, c. C-46) du Canada;
- une infraction quasi criminelle dans un territoire du Canada ou un territoire étranger;
- un délit ou acte délictueux grave en vertu de la législation pénale des États-Unis d'Amérique ou de tout État ou territoire de ce pays;
- une infraction aux termes de la législation pénale de tout autre territoire étranger.

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

14. Y a-t-il une accusation en instance ou suspendue contre vous relativement à une infraction criminelle?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

15. À votre connaissance, y a-t-il une accusation en instance ou suspendue relativement à une infraction criminelle contre une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle au moment où les faits reprochés ont eu lieu?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

16. À votre connaissance, une entité a-t-elle déjà été reconnue coupable d'une infraction criminelle, omis de contester sa culpabilité ou obtenu une absolution inconditionnelle ou sous conditions pour une infraction criminelle lorsque vous en étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

RENSEIGNEMENTS SUR LES POURSUITES CIVILES

17. Avez-vous fait l'objet d'une décision, d'un jugement, d'un décret, d'une sanction ou d'une pénalité administrative au Canada ou dans un territoire étranger au cours des dix dernières années relativement à votre participation à une activité commerciale, bancaire, en valeurs mobilières ou en assurance?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

18. Faites-vous ou une ou une entité dont vous êtes ou étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle fait-elle actuellement l'objet d'une poursuite civile pour fraude, vol, dol, fausses déclarations ou manquement similaire?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

19. Avez-vous ou une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle a-t-elle déjà été défendeur ou intimé dans une poursuite civile dans laquelle des allégations de fraude, de vol, de dol, de fausses déclarations ou de manquement similaire ont été prouvées dans un jugement?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

20. Avez-vous ou une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle a-t-elle déjà fait l'objet d'une requête de mise en faillite, fait une cession volontaire en faillite ou été visé par une procédure analogue?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

21. Avez-vous ou une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle a-t-elle déjà fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou été visé par une procédure analogue?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

22. Avez-vous ou une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle a-t-elle déjà fait l'objet de procédures en vertu d'une loi en vue de la liquidation ou de la dissolution de l'entité ou en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) ou d'une loi similaire?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

23. Avez-vous ou une entité dont vous étiez promoteur, administrateur, dirigeant ou personne participant au contrôle a-t-elle déjà fait l'objet de procédures, intenté des procédures ou encore conclu un concordat ou un compromis avec des créanciers, y compris la nomination d'un séquestre, d'un séquestre-gérant, d'un administrateur ou d'un syndic par les créanciers ou à leur demande, à titre privé, par un tribunal ou par une autorité de réglementation pour prendre possession de vos biens?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », vous devez fournir des détails.

COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués par les autorités en valeurs mobilières ou, le cas échéant, par les agents responsables des territoires participants en vertu du pouvoir qui leur est conféré et utilisés par eux aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières.

En présentant ce formulaire, vous consentez à ce que l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire participant recueille, utilise et communique vos renseignements personnels et obtienne, le cas échéant, les dossiers des autorités policières, les dossiers tenus par les organismes de réglementation gouvernementaux ou non gouvernementaux ou les organismes d'autoréglementation ainsi que votre dossier de crédit et vos relevés d'emploi s'il ou elle en a besoin pour déterminer si les renseignements fournis dans le formulaire sont complets et si les conditions prévues par les dispenses d'inscription et de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage sont respectées. Les

autorités en valeurs mobilières ou agents responsables peuvent demander des renseignements sur vous à tout organisme public ou privé ainsi qu'à toute personne physique ou morale.

Pour toute question relative à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements, prière de communiquer avec les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires participants où le présent formulaire est transmis, aux coordonnées indiquées ci-après.

ATTESTATION

En présentant ce formulaire :

- j'atteste que les déclarations faites aux présentes sont véridiques et complètes;
- j'accepte d'être assujéti à la législation en valeurs mobilières de chaque territoire participant du Canada où je l'ai transmis. J'accepte également la compétence de tout tribunal ou toute instance se rapportant à mes activités à titre de promoteur, d'administrateur, de dirigeant ou de personne participant au contrôle d'un portail de financement en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable.

Signature :

Date :

Nom (en caractères
d'imprimerie) :

Poste :

**COMMET UNE INFRACTION QUICONQUE FAIT UNE DÉCLARATION FAUSSE OU
TROMPEUSE DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE**

Transmettez par courriel à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'agent responsable de chaque territoire participant applicable :

Colombie-Britannique	British Columbia Securities Commission P.O. Box 10142, Pacific Centre 701 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2 Téléphone : 604 899-6854 Sans frais au Canada : 1 800 373-6393 Courriel : portal@bcsc.bc.ca www.bcsc.bc.ca
Saskatchewan	Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan Securities Division Suite 601 – 1919 Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2 Téléphone : 306 787-5645 Courriel : registrationsfcaa@gov.sk.ca www.fcaa.gov.sk.ca
Manitoba	Commission des valeurs mobilières du Manitoba 500 – 400 St Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5 Téléphone : 204 945-2548 Sans frais au Manitoba : 1 800 655-2548 Courriel : exemptions.msc@gov.mb.ca www.mbsecurities.ca
Québec	Autorité des marchés financiers Direction du financement des sociétés 800, rue du Square-Victoria, 22 ^e étage C.P. 246, tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3 Téléphone : 514 395-0337 Sans frais au Québec : 1 877 525-0337 Courriel : financement-participatif@lautorite.qc.ca www.lautorite.qc.ca
Nouveau-Brunswick	Commission des services financiers et des services aux consommateurs 85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2 Sans frais : 1 866 933-2222 Courriel : emf-md@fcnb.ca www.fcnb.ca

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission
Suite 400, 5251 Duke Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3
Téléphone : 902 424-7768
Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1 855 424-2499
Courriel : nssc.crowdfunding@novascotia.ca
nssc.novascotia.ca

Dispenses de prospectus et d'inscription pour financement participatif des entreprises en démarrage

Formulaire 5 – *Financement participatif des entreprises en démarrage – Déclaration de placement avec dispense*

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

1) **Instructions de dépôt**

L'émetteur qui se prévaut de la dispense de prospectus pour financement participatif des entreprises en démarrage est tenu de déposer une déclaration de placement avec dispense au plus tard le 30^e jour après la clôture du placement, comme suit :

- **Dans tous les territoires participants (sauf la Colombie-Britannique)** – déposer le présent formulaire au moyen du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) conformément au Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR). L'Annexe 1 du Formulaire 5 doit être déposé sous la forme d'une feuille de calcul Excel jugée acceptable par l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable.
- **En Colombie-Britannique** – utiliser le formulaire prévu à l'Annexe 45-106A1, Déclaration de placement avec dispense et le déposer au moyen du système BCSC eServices au <http://www.bcsc.bc.ca>.

La déclaration de placement avec dispense doit être déposée dans le territoire où l'émetteur a effectué un placement par financement participatif d'une entreprise en démarrage ainsi que dans le territoire participant où se situe son siège.

- 2) *Dans la présente déclaration, le terme « souscripteur » désigne le propriétaire véritable des titres.*
- 3) *Le présent formulaire doit être rempli et attesté par une personne physique autorisée agissant pour le compte de l'émetteur.*
- 4) *En ce qui concerne les renseignements sur l'émetteur et ceux relatifs au dépôt du présent formulaire, consultez le Guide de financement participatif des entreprises en démarrage pour les entreprises sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ou des agents responsables des territoires participants.*

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉMETTEUR

1. Nom complet : _____
Nom précédent (en cas de changement depuis la dernière déclaration) : _____
Adresse du siège : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
URL du site Web : _____

2. Nom complet de la personne-ressource : _____
Adresse professionnelle : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____
Poste chez l'émetteur : _____

3. Indiquez le secteur d'activité de l'émetteur en cochant la case appropriée :

<input type="checkbox"/> Biotechnologie	<input type="checkbox"/> Haute technologie	<input type="checkbox"/> Pétrole et gaz
<input type="checkbox"/> Services financiers	<input type="checkbox"/> Industrie	<input type="checkbox"/> Immobilier
<input type="checkbox"/> Foresterie	<input type="checkbox"/> Mines	<input type="checkbox"/> Services publics
<input type="checkbox"/> Autre (décrivez) :	_____	

PLACEMENT PAR FINANCEMENT PARTICIPATIF D'UNE ENTREPRISE EN DÉMARRAGE

4. Date à laquelle le document d'offre a été mis la première fois à la disposition des souscripteurs sur le portail de financement : _____
Date de clôture du placement : _____

5. Type de titres admissibles offerts : _____

6. Si les titres admissibles offerts sont convertibles, décrivez le type de titre sous-jacent et indiquez les modalités d'exercice ainsi que la date d'expiration, le cas échéant :

7. Nombre total de titres admissibles placés : _____ Prix unitaire (\$) : _____

8. Total des fonds réunis dans le cadre de ce placement (\$ CA) : _____

8.1 Des fonds ont-ils été réunis dans le cadre de placements simultanés effectués sous le régime d'autres dispenses de prospectus dont l'émetteur peut se prévaloir sans condition afin de respecter le montant minimum indiqué dans le document d'offre?

Oui Non

Dans l'affirmative, indiquer le montant réuni (\$ CA) : _____

9. Total des commissions, frais ou autres sommes versés au portail de financement pour ce placement (\$) : _____

10. Remplissez l'Annexe 1 du présent formulaire.

11. Remplissez le tableau suivant sur les fonds réunis dans le cadre de ce placement.

Chaque territoire participant où les souscripteurs des titres résident	Nombre de souscripteurs	Total des fonds réunis auprès des souscripteurs dans le territoire participant (\$ CA)
Nombre total de souscripteurs		
Total des fonds réunis auprès des souscripteurs dans tous les territoires participants (\$ CA)		

ATTESTATION

Au nom de l'émetteur, j'atteste que les déclarations faites aux présentes sont véridiques et complètes.

Nom complet de l'émetteur : _____

Signature : _____

Date : _____

Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Poste :

Téléphone :

Courriel :

**COMMET UNE INFRACTION QUICONQUE FAIT UNE DÉCLARATION FAUSSE OU
TROMPEUSE AUX PRÉSENTES**

AVIS – COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels à fournir dans le présent formulaire sont recueillis pour le compte des autorités en valeurs mobilières ou, s'il y a lieu, des agents responsables des territoires participants en vertu du pouvoir qui leur est conféré et utilisés par eux aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières.

Pour toute question relative à la collecte et à l'utilisation de ces renseignements, prière de communiquer avec les autorités en valeurs mobilières ou, s'il y a lieu, les agents responsables des territoires participants où la déclaration est déposée, aux adresses indiquées ci-après.

ANNEXE 1 DU FORMULAIRE 5 – FINANCEMENT PARTICIPATIF DES ENTREPRISES EN DÉMARRAGE – RENSEIGNEMENTS SUR LES SOUSCRIPTEURS

L'Annexe 1 du Formulaire 5 doit être remplie sous la forme d'une feuille de calcul Excel jugée acceptable par l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable.

Veillez fournir les renseignements demandés sur chaque souscripteur qui a souscrit des titres admissibles dans le cadre du placement. N'inclure aucun renseignement sur le souscripteur dans le cas où toute autre dispense de prospectus a été invoquée.

Les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires participants ne rendront pas ces renseignements publics. Cependant, elles peuvent être obligées de les fournir sur demande en vertu de la législation relative à l'accès à l'information.

a) Renseignements généraux

1. Nom complet de l'émetteur
2. Date d'attestation de la déclaration

Fournir les renseignements suivants pour chaque souscripteur ayant participé au placement. Les indiquer séparément pour chacun.

b) Personne physique (O ou N)

c) Nom du souscripteur

1. Nom de famille (ou nom de l'entité)
2. Prénom
3. Autre prénom

d) Coordonnées du souscripteur

1. Adresse 1 (adresse domiciliaire)
2. Adresse 2 (au besoin)
3. Ville
4. Province
5. Code postal
6. Numéro de téléphone
7. Adresse électronique

e) Détail des titres admissibles souscrits

1. Nombre de titres admissibles souscrits
2. Prix d'achat total (\$ CA)

Questions :

Pour toute question, veuillez vous adresser à l'autorité de l'un des territoires participants suivants :

Saskatchewan Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
Securities Division
Suite 601 – 1919 Saskatchewan Drive
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
Téléphone : 306 787-5645
Télécopieur : 306 787-5842
Courriel : exemptions@gov.sk.ca
www.fcaa.gov.sk.ca

Manitoba Commission des valeurs mobilières du Manitoba
500 – 400 St Mary Avenue
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Téléphone : 204 945-2548
Sans frais au Manitoba : 1 800 655-2548
Télécopieur : 204 945-0330
Courriel : exemptions.msc@gov.mb.ca
www.mbsecurities.ca

Québec Autorité des marchés financiers
Direction du financement des sociétés
800, rue du Square-Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Sans frais au Québec : 1 877 525-0337
Télécopieur : 514 873-3090
Courriel : financement-participatif@lautorite.qc.ca
www.lautorite.qc.ca

Nouveau-Brunswick Commission des services financiers et des services aux
consommateurs
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
Sans frais : 1 866 933-2222
Télécopieur : 506 658-3059
Courriel : emf-md@fcbn.ca
www.fcbn.ca

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission
Suite 400, 5251 Duke Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1P3
Téléphone : 902 424-7768
Sans frais en Nouvelle-Écosse : 1 855 424-2499
Télécopieur : 902 424-4625
Courriel : nssc.novascotia.ca
nssc.gov.ns.ca